

TRANS SOUALIGA: 30 mars 2019

Règlement

La TRANS SOUALIGA (TS) se déroulera en conformité avec le présent règlement (en 3 épreuves).

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement par le seul fait de leur inscription. Ils dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir durant l'épreuve, si ce dernier venait à ne pas être respecté à la lettre.

Article 1 : Cadre de l'épreuve

La TS est une course à pied de type "Trail" (hors route en grande majorité) organisée par l'association DOTSM (Dream Of Trail Saint Martin), association à but non lucratif, de type loi 1901, inscrite au journal officiel du 24 / 05 / 2014 sous le n° 0021.

Cet évènement sportif chronométré se déroulera le samedi 30 mars 2019, et offrira 3 différentes distances.

1.1 La TRANS SOUALIGA (TS): 50km / 2200 D+ (approximativement).

Cette épreuve est courue, à allure libre sur 11 heures maximum. Elle s'effectue individuellement et s'adresse à des coureurs entraînés, endurants et maîtrisant l'orientation en terrain montagnard ou dit de forêt tropicale. Il ne s'agit pas de randonnée, mais bien d'une course et non d'une simple promenade. La participation à celle-ci implique le respect du présent règlement et une expérience certaine à qualité égale de difficulté. Elle est qualifiée difficile.

Le départ sera donné de Bellevue (lieu-dit "Jardin Rasta") à 4 heures du matin sous la forme d'un circuit en sous-bois, pistes et chemins sur une distance de 50 km environ, tandis que l'arrivée se fera sur la plage de Friar's Bay (côté Nord ou communément appelé FBBC).

1.2 Le DEFI MOHO (DM): 22km / 1200 D+

Le départ sera donné de Bellevue (lieu-dit "Jardin Rasta") à 6 heures du matin sous la forme d'un circuit en sous-bois, pistes et chemins sur une distance de 22km environ. L'arrivée se jugera sur la plage de Friar's Bay (idem que la TS). Il emprunte exactement la 1^{ère} boucle que celle de la TS (50Km).

1.3 La CARETA (LC): 15K / 500 D+

Le départ sera donné à 07h pour "La Careta" de la plage de Friar's Bay (coté FBBC) et l'arrivée sera en ce même lieu.

Article 2 : Conditions de participation

2.1 La course est ouverte à toutes personnes à partir de la catégorie junior pour la Trans Soualiga et pour le Défi Moho, femme ou homme sans distinction sur présentation d'un certificat médical de moins d'un an précisant que le concurrent n'a pas de contre-indication à la course à pieds en compétition. A moins que ce dernier ne soit licencié à la FFA (licence compétition uniquement et non loisir) ou toutes autres fédérations délégataires (reconnues et acceptées par la FFA à ce niveau sportif). Le chronométrateur sera juge immédiat de la qualité de cette autre délégation par son expérience et ses attributions.

La Careta sera ouverte dans les mêmes conditions que la TS et que le DM, ainsi qu'aux jeunes nés à partir de 2003 (cadet), AVEC ACCORD et DECHARGE des parents ainsi qu'AVEC un CERTIFICAT MEDICAL de moins d'un an précisant les mêmes spécificités que pour la TS et le DM

2.2: S'acquitter des droits d'inscription:

50 € par personne pour la TS 50km, 25€ par personne pour le DM 22km et 15€ par personne pour le LC 15km.

2.3 Nombre maximum de coureurs par épreuve:

La TRANS SOUALIGA accueillera 75 concurrents, le DEFI MOHO 75 personnes, LA CARETA 150 participants, maximum dans les 3 cas, et ce, pour des raisons de logistique et de sécurité.

Article 3 : Esprit de l'épreuve

3.1 La TS n'a pas pour but de réaliser un parcours donné sans dépasser un temps imparti en termes de compétition, et elle ne doit donc pas être considérée comme une épreuve compétitive classée à une fédération (pour le moment) qui pourrait ouvrir des droits ou attribuer des points. De ce fait, elle ne donne pas lieu à un classement officiel de la FFA ou autre fédération affiliée même, si DOTSM est affiliée à la FFA (ligue de Guadeloupe) et que les résultats définitifs peuvent y être publiés.

3.2 Le concurrent qui réalise le meilleur temps remporte l'épreuve. Dans l'éventualité d'une arrivée ex-aequo, l'avantage sera donné au plus âgé.

3.3 Le chronométrage de l'organisation est la seule référence officielle.

3.4 La manifestation se déroule en montagne tropicale sur un itinéraire long, balisé au mieux qu'il soit, et généralement accessible en certains points par des routes ou chemins pour le comité.

3.5 L'épreuve se déroule dans le respect de la Charte fédérale de l'environnement (à confirmer).

3.6 Des contrôles antidopage peuvent être effectués. Chacune, chacun s'y prêtera.

3.7 Le dispositif de sécurité et de santé mis en place par l'organisation sont conçus pour apporter son soutien aux participants et membres de l'organisation. Ceci dit, il ne saurait remplacer la vigilance et la responsabilité personnelle des participants et membres de l'organisation.

Article 4 : Nature de l'épreuve

4.1 L'épreuve se déroule dans un domaine de moyenne montagne pouvant présenter des passages à caractère montagnard de cotation facile à peu difficile nécessitant l'utilisation de mains courantes ou de cordes fixes déjà installées pour progresser.

4.2 Le parcours comporte des points de contrôles obligatoires, et une **barrière horaire à 9h30 maximum à Friar's Bay** pour la TS. Les temps de passages seront vérifiés à Pic paradis, Friar's Bay et à Hope Estate afin d'éviter une arrivée de course trop tardive (15h maximum). Une tolérance pourra être acceptée par le comité et par le chronométreur en fonctions de différents critères.

Article 5 : Spécificité technique de l'épreuve

5.1 Le départ des concurrents est donné en ligne.

5.2 Les points de contrôle seront nombreux et 1 seule barrière horaire de fermeture sera appliquée fermement. Ce point sera mentionné clairement au briefing de départ la TS.

5.3 Le contrôle stricte de la barrière horaire de Friar's Bay entraînera l'élimination du concurrent. Ce dernier ne pourra plus prétendre à l'intégralité de l'assistance mise en place par l'organisation, laquelle décline toute responsabilité pour les conséquences qui pourraient en découler. Il devra arrêter la course et sera déjà à l'arrivée.

5.4 Les concurrents ne pourront bénéficier d'une assistance personnelle qu'aux postes de contrôle ; ce qui exclue toute assistance mobile de type lièvre, porteur d'eau, accompagnateur, aide au déplacement, etc.

5.5 Abandons : Tout concurrent désirant abandonner la course doit avertir lui-même le comité de course au 0690 623 216 (PC course principal) ou au 0690 34 35 36 (PC course 2) ou au 0690 411 707 ou au 0690 33 56 89 afin de prévenir le comité organisateur. Il devra rendre son dossard. En cas d'impossibilité physique, il fait avertir par un autre concurrent.

5.6 Le PC Course 2 sera installé à Friar's Bay, soit aussi à l'arrivée de toutes les épreuves coté restaurant FBBC à Friar's Bay, et les contrôleurs disposés sur le parcours seront les seuls interlocuteurs des coureurs qui s'adresseront à eux pour tout problème rencontré. Le cas échéant, ils seront chargés de l'alerte et de la coordination des secours public, notamment pour ne pas provoquer de sur accident ou de problème de désinformation. Le PC course principal sera mobile.

Article 6 : Équipement.

6.1 Équipement obligatoire par concurrent :

- Une paire de **chaussure** adaptée à la marche rapide ou à la course à pied en montagne de type chaussure de trail.

- 1 sac à dos avec une réserve **1,5 litres d'eau minimum** ("camelback" ou ceinture porte-bidons de même capacité au total), en tous cas suffisante pour s'hydrater entre 2 points de ravitaillement (5 points sont prévus sur les parcours de la TS, 3 sur le DM et 2 sur la LC)
- quelques **encas** même si des ravitaillements sont prévus en sucre sur les parcours
- **1 sifflet**
- **1 couverture de survie**
- 1 pharmacie de 1^{er} secours avec bande type "**élastoplast**", des pansements, du liquide antiseptique, et 1 **téléphone portable** chargé. Si pas de réseau sur le point "P", envoyez le SMS qui partira dès qu'une bande de réseau sera détecté par le téléphone.
- **1 Lampe frontale pour la Trans Soualiga 50K** uniquement, et il sera autorisé de s'en défaire au lever du jour.

6.2 Équipement recommandé : **paire de gants, casquette** (couvrante sur la nuque de préférence) et écocup ou timbale individuelle pliante ou autre dispositif destiné à recevoir les ravitaillements liquides

6.3 **Les sacs seront vérifiés** au départ et durant l'épreuve. Tout équipement de SECURITE manquant ou non-conforme entraînera une pénalité, voir la disqualification immédiate (voir article 7.2). Les contrôles inopinés seront donc fréquents et les temps d'arrêts non compensés au général.

6.4 Durant toute l'épreuve, les concurrents doivent porter visiblement leur dossard de façon lisible (devant par exemple), et être muni des équipements obligatoires.

6.5 Pour les courses TS et DM un transfert de sac est prévu entre le point de départ des courses (Bellevue) et l'arrivée (ravitaillement aussi pour la TS) à Friar's Bay.

Article 7 : Règles et pénalités

7.1 Pour être classé, un concurrent doit avoir pointé à chaque lieu de contrôle.

7.2 Pour un équipement manquant ou non-conforme, le jury peut appliquer une pénalité allant de 30 minutes à la disqualification du concurrent. Il en est de même pour tout autre manquement au règlement.

7.3 **L'équipe médicale et les organisateurs sont habilités à mettre hors de course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve.**

Article 8 : Disqualifications et réclamations

8.1 Il y a disqualification immédiate pour :

La non présentation à un contrôle

Le pointage au-delà de l'horaire de fermeture à un poste de contrôle

Une aide extérieure en dehors des points de ravitaillement

Le sac à dos non porté

L'absence de dossard

Le refus de se soumettre à un contrôle antidopage

Le refus de se faire examiner par un médecin

La non-assistance à un concurrent en difficulté

Des insultes ou des menaces proférées à l'encontre des membres de l'organisation

La pollution ou la dégradation de l'environnement

8.2 Les réclamations seront reçues à l'arrivée ou pas, mais pas au-delà de 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires. La réclamation devra être justifiée, vraie et sincère.

8.3 Disqualification ultérieure en cas de résultat positif à un contrôle antidopage et interdiction de courir l'année suivante.

Article 9 : Le comité de course

9.1 Il se compose :

Du président, des 2 vice-présidents, du responsable de course du club organisateur de l'épreuve et du chronométrateur.

Du chef de parcours aussi 2^{ème} vice-président et de son équipe médicale.

De toute personne compétente dont la présence est jugée utile.

9.2 Le comité de course est seul habilité à statuer sur tous les litiges ou disqualifications survenus durant l'épreuve. Les procédures de discipline sont celles contenues dans le règlement fédéral des disciplines.

Article 10 : Catégories

10.1 Les catégories sont les suivantes :

Elles pourront être considérées à l'arrivée selon ces critères: Hommes / Femmes, à partir de la catégorie junior uniquement sur la TS et le DM, puis à partir de 2003 et avant sur LC, et selon les catégories ci-dessous:

Cadet : à partir de 2003 et avant (uniquement pour la LC)

Junior

Espoir

Senior

Master 1

Master 2

Master 3

Master 4

10.2 Le classement sera établi en tableau scratch, hommes, femmes et par catégories FFA.

Article 11 : Droit à l'image

11.1 Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant la manifestation, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Les professionnels doivent obtenir leur accréditation auprès du club d'organisation.

11.2 Tout concurrent autorisent l'utilisation de ses photos / vidéos personnelles, leur indexation à partir de leurs numéros de dossard et leurs mises à disposition pour une recherche publique et une publication sur les médias sociaux ou des galeries publiques en ligne.

11.3 Les informations telles que les résultats du concurrent, son nom, son numéro de dossard, son temps de course et son numéro de téléphone et son adresse e-mail pourront être transmises à toute organisation affiliée dans le but de publier ses photos / vidéos et résultats via les réseaux sociaux, notifications par emails ou tout autre canal de diffusion.

Article 12 : Modification de parcours

12.1 L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours sans préavis, et selon les aléas climatiques ou des autorités de la Collectivité ou de l'Etat.

Dans ce cadre, il est rappelé que la quasi-totalité des sentiers empruntés sont privés, et que par accord des propriétaires, ils ne sont ouverts que et uniquement le jour de la course. Les reconnaissances avant l'évènement sont interdites, tout autant que la découverte post Trans Soualiga, et ce, pour des raisons aussi de sécurité.

Article 13 : Clôture des inscriptions

13.1 Les inscriptions sont closes une semaine avant la date de l'épreuve, dans la limite des places disponibles.

Article 14 : Annulation d'une épreuve

14.1 Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météorologiques trop défavorables, l'organisateur se réserve le droit d'arrêter la course ou de modifier le parcours et la barrière horaire de Friar's Bay, de reporter ou même d'annuler la course sans préavis, et sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription par le comité d'organisation.

Article 15 : Assurance

15.1 Responsabilité civile: L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants dans la limite de la police souscrite, sous réserve des déclarations sincères et, des certificats médicaux des participants.

15.2 Individuelle accident: Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme via la souscription d'une licence.